

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal de Marminiac dûment convoqués en date du 28 novembre se sont réunis, à la mairie, sous la présidence de Mme Rachel FRENCH, Maire.

Présents : DIAZ Julie, FLORENTY Kévin, FRENCH Rachel, GALIACY Benoît, PEYRIE Sabine, GOMEZ MONBRUN Patricia.

Absent : LESSENNE Léopold,

Absents excusés : DESTAL Céline, FLORENTY Vincent, GARRIGOU Sarah, CESSAC Caroline

DIAZ Julie a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS

Après avoir nommés les membres qui étaient présents et absents lors du dernier Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023, Mme le Maire Rachel FRENCH lit les comptes-rendus des délibérations prises lors de celui-ci. Elle les soumet à l'approbation des membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les délibérations et le procès-verbal.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2023-12-11/01 – CRÉATION EMPLOI AGENT RECENSEUR ET RÉMUNÉRATION

La création d'un emploi d'agent recenseur, contractuel à temps non complet pour la période de mi-janvier à mi-février 2024, pour une rémunération équivalente à la dotation forfaitaire versée à la commune de 831,00 €.

Voté à l'unanimité.

N° 2023-12-11/02 – DECISION MODIFICATIVE N°3 POUR VIREMENT DE CREDITS

Transfert de 200 € pour permettre de régler la facture du diagnostique DPE avant travaux pour le bâtiment le Bocal et le futur logement.

Voté à l'unanimité.

N° 2023-12-11/03 – AMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET MISE EN ACCESSIBILITÉ D'UN BÂTIMENT COMMUNAL anciennement bâtiment BELMON (le bocal + logement) – PLAN DE FINANCEMENT

Estimation prévisionnelle du projet : 165 126,58 €

Demandes d'aide financière pour le rez-de-chaussée auprès de :

- L'État (DETR) - travaux énergétiques : **35 %** de 31.022,30 €
- Le Conseil Départemental (FAST) - projet global + frais maîtrise d'œuvre : **20 %** de 51.382,89 €
- Le Conseil Régional Occitanie – travaux énergétiques : **15 %** de 31.022,30 €
- Autofinancement / Emprunt : **49,8 %** (25 595,18 €)

Demandes d'aide financière pour le logement auprès de :

- L'État (DETR) - travaux énergétiques : **35 %** de 65.235,91 €
- Le Conseil Départemental (PALULOS) - **forfaitaire** : 6.000 €
- Le Conseil Régional Occitanie – travaux énergétiques : **25 %** de 65.235,91 €
- Le Conseil Régional Occitanie – bonification logement social : **forfaitaire** : 2.000 €
- Autofinancement / Emprunt : **31 %** (35 674,50 €)

Voté à l'unanimité.

N° 2023-12-11/04 – CREATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT – ADJOINT TECHNIQUE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Compte tenu des besoins et de l'avancement de grade d'un agent de la collectivité, il convient de créer un poste à temps non complet (6h / semaine) pour un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1. PLUi

Prochaine Atelier COPIL le 24 janvier.

Se renseigner auprès de Lucie Renard concernant la prise de vue des granges répertoriées du PLUi (pour un futur possible changement de destination). Une lettre peut-elle être envoyée aux propriétaires leur demandant de se signaler en cas de refus de leur part pour la prise de photo. Que se passerait-il dans un tel cas.

2. Devis menuiseries du restaurant

2 Devis, les propositions :

1 porte en PVC ouverture à la française, 5 fenêtres ; 2 vantaux battement centré, gris anthracite ; Mathieu Bousquet TTC 5566,32 €

1 porte Oscillo battante, 5 fenêtres ; 2 vantaux, Alu, gris anthracite ; Rauzet Damien TTC 6387,60 €

Notre choix se porte sur la proposition de Rauzet.

3. Reprise restaurant

La personne qui devait reprendre n'a pas été suivi par les banques. Un couple de hollandais serait peut-être intéressé, à suivre.

4. Invitation à la présentation dispositif covoiturage

Réunion à 14h le mercredi 20 décembre à l'Arsenic à Gindou ; se mobiliser pour qu'il y ait un maximum de personnes

5. Nids de frelon

Quelle prise en charge pour la destruction du nid ; réflexion en cours.
Définir une période d'action ?

6. Date du pot d'amitié du Nouvel An

14 janvier 2024 à 11h
Faire un buffet plus élaboré.

7. Maison Gary

Xavier Borel doit faire un devis pour l'électricité. En fonction du prix du devis, on peut également envisager un partenariat avec la CCCS qui serait prête à prendre en charge les travaux d'électricité. Conditions seraient à définir dans ce cas concernant les locations.

8. Divers

Le Château d'eau de Davalans sera opérationnel fin février début mars.
Bientôt les nouvelles bornes à incendie.
Cimetière ; procédure d'abandon, qu'elles sont les conditions ?

Les délibérations à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Mme le Maire lève la séance à 22h00.